

**CONFIRMATION DU LOYER AVANT TRAVAUX ET
ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE**

PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC	N° de dossier PRQ	
	N° de matricule	

PROPRIÉTAIRE(S)		LOCATAIRE(S)	
Propriétaire #1		Locataire #1	
Propriétaire #2		Locataire #2	
Adresse :		Adresse :	

LOYER AVANT RÉNOVATION (déclaration pour un logement occupé)

Nous, soussignés, déclarons qu'une entente est en vigueur pour le logement de _____ chambres à coucher situé au : _____ et que le loyer mensuel est de _____ \$
(Adresse du logement)

(durée du bail : du _____ au _____)

et inclut le mobilier et les services suivants (cocher) :

<input type="checkbox"/> Réfrigérateur	<input type="checkbox"/> Chauffage
<input type="checkbox"/> Cuisinière	<input type="checkbox"/> Électricité
<input type="checkbox"/> Meubles	<input type="checkbox"/> Eau chaude

NATURE DES TRAVAUX PRÉVUS

<input type="checkbox"/> Murs extérieurs	<input type="checkbox"/> Toiture
<input type="checkbox"/> Ouvertures	<input type="checkbox"/> Enduits
<input type="checkbox"/> Saillies	<input type="checkbox"/> Autres

CONDITIONS ET EXIGENCES

Le bâtiment faisant l'objet d'une subvention conformément au programme Rénovation Québec (PRQ) n'est soustrait d'aucune façon à la compétence de la Régie du logement (RLQ) en ce qui concerne les loyers. Le propriétaire et le locataire doivent donc respecter les délais des différents avis prévus par la loi, de même que le taux de rendement établi par la RLQ pour effectuer le calcul de la hausse de loyer autorisée.

L'augmentation maximale du loyer mensuel après travaux devra seulement tenir compte du coût des travaux non subventionnés. Cette augmentation sera calculée à partir du taux de la Régie du logement du Québec.

Dans les **12 mois suivant le versement de l'aide financière**, le propriétaire s'engage à :

- Ne pas évincer le locataire pour prendre possession du logement ou de la chambre pour s'y loger ou y loger un parent;
- Conserver le mode locatif pour tous les logements ou chambres;
- Respecter le taux de rendement prescrit par la Régie du logement afin d'établir le montant de la hausse de loyer après les travaux;
- Transmettre au locataire, lors du renouvellement du bail, un avis concernant l'augmentation du loyer et précisant, s'il y a lieu, les modifications et autres conditions du bail.

Le propriétaire s'engage également à remettre à la municipalité une copie de l'avis d'augmentation du loyer contresigné par le locataire, accompagné du formulaire de calcul de la Régie du logement du Québec, au moment du renouvellement du bail suivant la fin des travaux.

Si le propriétaire fait défaut de respecter ces obligations, il devra rembourser à la municipalité le montant de la subvention versée.

Signature du (des) propriétaire(s)			
Propriétaire #1	Date	Propriétaire #2	Date
Signature du (des) locataire(s)			
Locataire #1	Date	Locataire #2	Date

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom (1) : _____

Nom (2) : _____

Adresse du bâtiment visé : _____

Téléphone (1) : _____ Téléphone (2) : _____ Téléphone (3) : _____

Courriel : _____

TYPE DE DEMANDE

Volet II-1 Rénovation résidentielle

Volet II-6 Accès Logis

Projet de construction et rénovation : _____

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Deux soumissions (Preuves des licences d'entreprise et de la Régie du bâtiment du Québec)

Croquis – Plans – devis

Formulaire « Confirmation du loyer et engagement du propriétaire » s'il y a lieu

Liste des baux, s'il y a lieu

Copie de la preuve écrite au locataire s'il y a lieu

ADMISSIBILITÉ

Situé dans le secteur désigné par les zones en annexe au règlement

Montant minimal des travaux de 5 000 \$ après taxes

Maximum d'une demande par année

Admissible que pour les unités résidentielles

Ne pas être situé dans les zones inondables 0-20 ans

Ne pas être situé dans une zone de glissement de terrain

Travaux exécutés par un entrepreneur accrédité

Ne pas avoir commencé les travaux avant la demande

Ne vise pas les bâtiments accessoires isolés

Ne vise pas l'aménagement paysager

Ne vise pas les travaux d'entretien

Ne vise pas les bâtiments et les usages dérogatoires

DÉCLARATION DU DEMANDEUR OU DES DEMANDEURS

- Je reconnais avoir pris connaissance du Programme rénovation Québec/ Ville de Montmagny et m'engage par la présente à respecter les dispositions.
- Je certifie que je suis propriétaire à l'égard de la propriété ci-haut décrite et je demande, par la présente, une subvention dans le cadre du programme de rénovation Québec.
- Les informations contenues dans la présente demande sont vraies et exactes et je suis conscient(e) que toute fausse déclaration ou le non-respect des conditions ci-haut énumérées entraînerait le rejet de la présente demande ou l'annulation de la subvention.

- *Le propriétaire devra rembourser la subvention qui lui a été payée s'il est porté à la connaissance de la Ville de Montmagny qu'il a fait de fausse déclaration ou qu'il a fourni des informations incomplètes ou inexactes ayant conduit à la Ville de Montmagny à lui accorder une subvention à laquelle il n'avait pas droit.*

DATE

SIGNATURE (1)

SIGNATURE (2)

La subvention en vertu du Programme Rénovation Québec/ Ville de Montmagny est rendue possible grâce à une participation financière de la Ville de Montmagny et de la Société d'habitation du Québec.